

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTRÉAL, 25 MAI 1895

No. 38

SOMMAIRE:

A nos fidèles Abonnés, *A. Filiatreault*. — Les bonnes Mœurs Electorales, *Duroc*. — La valeur des Expositions Scolaires, *Magister*. — Lettres Familières, *Jacques Lecroyant*. — Les Exemptions de Taxes, *Civis*. — Souvenirs de l'Institut Canadien, Eloge de M. E. R. Fabre, père de l'Archevêque de Montréal, (suite) *Joseph Douvre*. — "Fleurs Champêtres," *Bibliomane*. — Pour rire : La Pêche à la Ligne, *Manche de Ligne*. — Chronique : Les bonnes façons en Allemagne, *Lucien Nicot*. — La Confession d'un Français. — *Fridolin*. — Cardinal Fin-de-Siècle, *Romanus*. — FEUILLETON : CARMEN, (suite) *Prosper Merrimée*.

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au
Directeur du RÉVEIL, Boîte 2184, Montréal.

A NOS FIDÈLES ABONNÉS

Nous remercions bien sincèrement nos abonnés de l'intérêt qu'ils portent à notre humble publication. Depuis quelques semaines déjà, de nombreuses demandes d'abonnement nous ont été envoyées de toutes parts. Cette recrudescence est due, si nous en croyons les lettres qui nous sont adressées, à la série d'articles que nous avons publiés sur la question des Ecoles du Manitoba et à la série de lettres annoncée de notre collaborateur *Jacques Lecroyant*.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que ces efforts individuels doivent cesser. Plus que jamais nous avons besoin du concours de toutes les bonnes volontés pour mener à bonne fin la tâche ardue que nous avons entreprise : le déracinement des abus criants qui nous tiennent sous la main de fer du cléricisme. Ce n'est pas en quelques années que pareil travail peut s'accomplir. Quant à nous, nous avons accepté la lutte sans espoir de récompense ; jusqu'à présent nous n'avons reçu que des horions. Nous constatons toutefois que l'horizon s'éclaircit, et que les esprits s'émancipent de plus en plus, sous la poussée qui s'est produite depuis bientôt trois ans dans notre malheureux pays.

Chacun de nos abonnés peut, sans qu'il lui

en coûte beaucoup, nous gagner un abonné nouveau, et doubler notre liste en quelques jours. La propagande par la parole est encore la plus efficace, et c'est celle-là que nous demandons à nos amis, en leur promettant d'améliorer encore notre journal jusqu'à ce qu'il devienne un organe puissant et respecté même par les pires ennemis de la liberté de conscience et de parole. Il est vrai que la réaction se fait, mais il faut bien avouer qu'elle n'est pas assez rapide pour combler nos aspirations. Le moyen que nous vous indiquons est le plus sûr, et nous vous demandons de vous en servir en faveur de l'œuvre dont nous sommes tous plus ou moins solidaires.

A. FILIAIREAULT.

LES BONNES MŒURS ELECTORALES

Petit à petit s'émeient les derniers vestiges de l'honnêteté de notre race, et chaque jour nous assistons à une banqueroute nouvelle.

La politique avait terriblement émoussé les caractères et porté une atteinte redoutable aux sentiments honnêtes et droits de notre race ; les tripotages partis de haut avaient introduit le doute dans les cœurs et donné prise à des mœurs électorales pitoyables à des marchandages Bas-empire.

Nous rappelons dans notre dernier numéro le Scandale du Pacifique ; celui de la Baie des Chaleurs du côté des libéraux est son digne pendant. L'un et l'autre démontrent que notre peuple a perdu la notion du devoir politique, a perdu la compréhension du droit souverain de suffrage.

Lorsque le bulletin de vote devient pour l'électeur un objet de commerce offert au plus offrant et dernier enchérisseur, nous nous demandons qu'est-ce qu'il peut bien encore respecter ?

Les bonnes mœurs électorales, qui ont leur code comme les bonnes mœurs sociales, sont aujourd'hui rayées de notre bagage moral. Elles n'ont plus que quelques avocats qui menacent de sombrer sous l'indifférence humiliante de toute une race.

Et cette malhonnêteté politique, véritable

chancre qui ronge notre état social, s'est étendu avec une rapidité vertigineuse dans notre organisme. Elle a envahi les affaires municipales où les élections donnent lieu à des trafics éhontés ; les élections de nos sociétés nationales elles aussi sont l'objet souvent de compromis et d'arrangements louches où l'intérêt général n'est pas toujours le mobile dirigeant ; les associations industrielles et financières sont souvent le théâtre pour le choix des directeurs de transactions déshonnêtes qui se cachent sous le couvert de cabale électorale.

Enfin, et nous voici rendus au dernier degré de l'échelle, les bonnes mœurs électorales ont même sombré sous l'œil paternel des représentants de l'Eglise ; il n'est pas jusqu'aux élections de marguilliers qui ne soient entachées de corruption.

Ce serait grotesque si ce n'était si profondément triste de penser que nous sommes gâtés jusque-là, et nous comprenons l'indignation et la stupeur de son Honneur le Juge Taschereau quand il a été appelé à rendre jugement dans cette cause de Valiquette vs Auclair pour empêcher ce dernier de prendre le siège de marguillier de la paroisse de St Vincent de Paul auquel il avait été élu par fraude.

Le fait est qu'il y a là l'indice d'un état-d'âme effrayant dans notre population.

A l'ombre du temple, sous l'aile des ministres de la religion, nous voyons s'étaler en grand le vice effrayant de l'insincérité qui déshonore aujourd'hui notre peuple ?

Et à qui nous vouer pour le guérir ?

La politique a commencé le mal, il a grandi au point de s'implanter à côté de l'Eglise qui devrait être notre Palladium et l'arche sainte de nos bonnes mœurs.

Leur banqueroute est constatée : un seul remède nous reste, et ce remède c'est l'éducation.

"Instruisons le peuple et il sera meilleur."

L'instruction seule peut aujourd'hui rendre à notre race les belles qualités qu'elle a perdues.

L'instruction seule peut lui rendre son honnêteté native et ses bonnes mœurs électorales.

LA VALEUR DES EXPOSITIONS SCOLAIRES

Lors de l'exposition de Chicago dont le chanoine Bruchési avait organisé la section scolaire canadienne-française, nous avons attiré l'attention du public sur le peu de cas qu'il fallait faire, au point de vue pratique, des résultats obtenus vis-à-vis du public et des récompenses décrochées.

Nous nous sommes refusés à y voir la consécration de l'excellence d'une méthode que nous savons mauvaise, par les produits de chaque jour, et lorsqu'on a annoncé à son de trompe des distinctions très honorifiques pour le Canada, cela ne nous a pas empêché de maintenir que notre système était défectueux, parce que nous savions que les juges n'avaient pas pu le juger convenablement et que les produits qui nous tombent chaque jour sous la main dénotent une faiblesse désespérante.

On nous en a beaucoup voulu de cette obstination et pourtant nous avons tenu tête parce que nous savions parfaitement avoir raison.

Ainsi le professeur U. Archambault, directeur des Ecoles relevant des commissaires catholiques de Montréal, a fait devant la Société d'éducation du Canada, le 18 avril dernier, une conférence sur les Expositions scolaires qu'a reproduite le *Journal de l'Instruction Publique*.

Or, que lisons-nous dans cette conférence qu'on ne nous accusera pas d'avoir inspirée :

A Chicago, on n'a réussi qu'à faire des mécontents. Lorsqu'il a été connu que les objets exposés seraient appréciés par un jury national, tous les pays étrangers ont réclainé, sans succès ; il y en a même, comme la France, qui se sont déclarés *hors concours*, et ils ont bien fait, parce que l'on constate que ce jury national dont l'organisation et le mode de procéder sont encore du domaine de l'inconnu, a accordé des récompenses à droite et à gauche, sans prendre la peine de considérer le mérite relatif des expositions.

Cela est dur pour nos maisons d'éducation qui ont remporté le premier prix, mais c'est évidemment vrai.

M. Archambault parle en homme qui s'y connaît et s'explique :

Certains pays exposaient des constructions scolaires

idéales, des ameublements qui excitaient de justes craintes aux contribuables, des instruments de physique superbes, des laboratoires de chimie très dispendieux et très curieux, des collections ornithologiques, etc, etc. Dans d'autres pays, l'on rencontrait des monceaux de cahiers ruisselants d'or sur la tranche et sur la reliure, en cuir de Russie et en maroquin, remplis de problèmes d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie, de questions d'histoire, de géographie, de grammaire, de littérature, etc., d'une exécution parfaite sous le rapport de la calligraphie et dans lesquels il n'était pas possible de rencontrer une erreur. Evidemment tous ces travaux étaient faits en vue de l'exposition et par un petit nombre d'élèves habiles.

Ces expositions fascinaient les yeux du public, mais pour les gens du métier elles ne prouvaient qu'une chose, à savoir : qu'on y avait consacré beaucoup d'argent. La valeur pédagogique était cotée à zéro. Ces riches agglomérations de choses scolaires rappelaient ces acteurs de théâtre revêtus de riches habits ou de livrées magnifiques ; la plupart n'ont aucune valeur artistique, mais les applaudissements du public et la réclame souvent payée du journal leur suffit : c'est la répétition du sentiment trop général qu'il vaut mieux *paraître qu'être* quelque chose.

Voilà bien l'exposition canadienne, voilà nos collèges classiques.

On joue *Antigone* en grec, mais on ne serait pas capable de dire convenablement dix lignes de français.

A quoi bon mettre dans notre population des idées fausses ; lui laisser croire qu'elle a un système d'éducation admirable, que le monde entier lui envie ses écoles, lorsque le premier petit canayen qui quitte Montréal s'aperçoit tout de suite qu'il ne sait rien et que nos collègues sont des boîtes à ignorants.

Où sont les vrais amis de la race ; ceux qui indiquent le péril ou ceux qui le masquent sous de fausses apparences ?

Pour notre part, nous tenons à dire la vérité : nous demandons des réformes et nous ne désarmerons pas sans les avoir obtenues.

Nous avons percé à jour cette blague des récompenses de Chicago et des réclames journalistiques américaines à tant la ligne.

Nous savons ce que peuvent faire et ce que produisent ces institutions ; les besoins de chaque jour nous mettent en contact avec leurs élèves et nous apprécions ce qu'ils savent.

Nos collègues ne produisent que des fruits secs, et nous approuvons entièrement ce que

dit *Sylva Clapin*, lorsqu'il parle de l'influence clérical dans notre éducation :

Confiant, nous avons glissé, presque sans nous en apercevoir, à ce que les Anglais appellent *too much of a good thing*, nous complaisant indolemment dans une existence dépourvue d'initiative, nous reposant sur d'autres du soin de nous ouvrir une carrière et de diriger nos moindres actions, jusqu'au jour où nous avons fini par ressembler à ces garçonnets élevés fort tard par leurs mères, et qui se reconnaissent facilement à leurs mouvements gauches, timides, à leurs regards sans cesse redoutant une gronderie, une semonce.

Voyez, par exemple, nos collèges classiques, où grandissent les générations qui auront plus tard à porter les poids les plus lourds. Eh ! bien, ces collèges, et cela en dépit de quelques efforts isolés pour en modifier le caractère, restent surtout des séminaires, et nous en sortons tous avec le pli séminariste. Ce n'est pas là un défaut, je sais fort bien, au sens absolu du mot, mais ce ne peut être aussi d'autre part, je crois, qu'une bien piètre qualité dans cette fin-de-siècle si batailleuse, si agressive, où le *Vœ victis* sonne bien vite inexorablement aux oreilles des timides, des irresolus, des résignés.

Voilà contre quoi il faut réagir, et pour cela il ne faut pas s'endormir sur les faux lauriers rapportés de Chicago.

MAGISTER.

LETTRES FAMILIÈRES

II

Les principes sereins sont de hautes lumières.

V. Hugo.

Le cléricalisme, voilà l'ennemi !

Le mot, paraît-il, n'est pas de Gambetta, qui l'aurait emprunté à Peyrat, un des publicistes les plus en vue de notre époque, mort, je crois, depuis quelques années.

D'où qu'elle vienne, toutefois, cette retentissante formule a bien le caractère de celles que Dieu fait entendre par des bouches multiples — *voces Dei* — quand il veut signaler aux nations les dangers qui les menacent et concentrer leur attention sur le mot qui les exprime. Comme toutes les phrases célèbres passées en proverbe, celle-ci recèle un sens d'une profondeur à laquelle ne songent guère ceux qui les émettent, et que n'avait certainement pas dans sa pensée l'homme qui l'a imprimée dans la mémoire du monde.

J'ai dit, en terminant ma première lettre, que j'étais l'irréductible adversaire du cléricalisme, et je ratifie ici cette déclaration en la renouvelant ; mais je n'entends point par cléricalisme celui dénoncé par l'ardent tribun, et tel que j'en trouve le sens expliqué dans le *RÉVEIL* du 27 avril dernier, où M. Reinach expose —

dans un article du *Matin* de Paris — que ce qu' Gambetta signalait à l'exécration universelle, ce n'était ni la Religion ni l'Eglise, mais, " par définition nette et précise, l'immixtion du clergé dans les choses de la politique ", en reprenant la tradition constante de " cette grande série de rois qui avait fait la France ". Je viens aujourd'hui déclarer que de cet anodin cléricalisme je ne suis point l'adversaire, ne tenant pas le moins du monde à reprendre, pour mon compte ni pour celui de la liberté que j'essaie à défendre, la tradition des rois de France ni celle d'aucune autre série de monarches.

J'ai revendiqué pour moi la liberté absolue de la parole ; je l'ai, en même temps, revendiqué pour tous. Je la veux également absolue pour les prêtres, ne voyant pas pourquoi la jouissance leur en devrait être enlevée, ne découvrant pas en vertu de quel principe l'immixtion du clergé dans les choses de la politique peut être condamnée comme un attentat aux libertés publiques.

Les prêtres sont citoyens au même titre que les autres membres de la communauté politique si déplorablement organisée dans laquelle, par la réciprocité de nos spoliations et par nos agressions mutuelles, nous sommes soumis à l'existence expiatoire dont la condition semble aller s'aggravant de jour en jour grâce au fonds inépuisable de perversité naturelle sur lequel repose l'entité humaine. Comme citoyens dans cette lamentable société, ils ont intérêt à surveiller la gestion des choses publiques qui les peut affecter dans leurs affaires temporelles et les léser même dans celles qui touchent directement ou indirectement à la question religieuse.

La fonction qu'ils exercent a été jugée d'utilité publique par l'ensemble social encore plongé dans les ténèbres de l'ignorance et de l'incompréhension. Ils sont reconnus par l'Etat qui abuse même terriblement de la vénération qu'il affecte politiquement pour eux. Ils sont nantis du droit de suffrage. De quelle conception de la justice et de la liberté pourrait-on donc s'autoriser pour leur interdire de se mêler aux choses de la politique s'ils croient de leur devoir, de leur intérêt propre ou de celui de leurs ouailles de s'abaisser à cette immixtion ?

Nul n'est tenu par la loi de croire à l'enseignement sacerdotal, ni d'obtempérer aux injonctions du prêtre. Je ne comprends donc que très obscurément ce qu'il peut y avoir de " libéral " dans la conduite de ceux qui citent les ministres du culte devant les tribunaux pour s'être — du haut de la chaire dite de vérité qui a déjà servi à tant de profanations — prononcés pour une candidature politique de préférence à une autre jugée moins favorable à l'industrialisme clérical. C'est là, à mon humble avis et sous toute réserve, du libéralisme

adultéré ou de contrefaçon comme le cléralisme lui-même est de la religion falsifiée ou sophistiquée.

On a beaucoup vanté le courage des hommes qui, se piquant de libéralisme, ont pris l'initiative de ces poursuites que je n'hésite aucunement à qualifier de persécutions, si inattaquables que soient la bonne foi et l'entière sincérité de ceux qui les ont intentées. Ce courage existe peut-être ; mais je n'en vois ni l'à-propos, ni la justification logique, ni l'excellence morale.

Revenir à la tyrannie des rois de France, dont la série fut vraiment bien longue, c'est revenir à la tyrannie cléricale qui lui est identique. Que reproche-t-on au clergé ? D'interdire, par tous les moyens illicites et impies dont il se sert, l'usage de la parole à ses contradicteurs. Et nous irions l'imiter dans cette oppression et le suivre dans cette voie tortueuse ! Et nous ne rougirions pas d'essayer à lui mettre le baillon, nous qui le tenons pour monstrueusement despotique précisément à cause de l'innombrable quantité de ces engins de supplice qu'il a infligés aux bouches éloquantes, prophétiques et sacrées qui ont dénoncé sa puissance oppressive et cherché à dissiper la nuit dont il enténébrait le monde ! Monsieur le Directeur, laissons l'oppression au cléralisme qui s'y trouve dans son naturel élément. Laissons lui sa politique de prédilection et dont la formule est que la fin justifie les moyens, virtuellement appliquée par lui, sans qu'il veuille l'avouer, à la domination de l'humanité. Il ne faut pas, a dit le grand inspiré auquel j'emprunte mon épigraphe, que

Le crime et la justice aient la même figure.

Ne prenons point au félon, pour l'achever dans son affaiblissement, les armes déloyales et barbares dont il a perpétué l'odieux emploi.

Trop glorieux qu'en soit pour moi le titre, je suis chrétien, et c'est comme tel que je demande la liberté absolue de penser et de parler, — l'émancipation de l'Idée et du Verbe — que j'exige pour tous, tous, tous indistinctement. Et c'est là, je le soutiendrai sans jamais fléchir, une prétention essentiellement chrétienne et prêchée par toute la vie du grand libérateur de l'humanité qui l'a scellée de son sang sur le calvaire. Le Christ exposait ouvertement sa doctrine à ses disciples, à la foule et aux docteurs du sanctuaire — les prêtres cléricaux du temps — qu'il contredisait et par qui il se laissait contredire et répondre avec les sophismes de la casuistique pharisaïque, toujours la même, et qui pousse comme une moisissure aux lézardes de tous les temples en ruine. Jamais il ne lui est venu, à Lui, le dieu de ce libre arbitre que guide la lumière éclairant tout homme venant en ce monde, jamais, dis-je, il ne lui est venu à l'idée de clore la bouche à

ses contradicteurs dont il venait gêner le trafic et qui, disputant librement avec Lui, contestaient son autorité et la divinité de sa mission. Aussi, comment a-t-il été traité par les princes des prêtres détenant la suprématie sacerdotale et qui voyaient s'élever avec frayeur ce démolisseur du temple de commerce dont il ne devait pas rester pierre sur pierre ? C'est le Christ qu'il faut imiter et non le cléralisme juif ou catholique qui continue à le crucifier pour avoir osé dire ce qu'il pensait de la prérocratie.

Je la requiers donc, cette sainte liberté de la parole, pour le clergé lui-même qui nous la refuse quand il en a le pouvoir, et étale en cela le caractère anti-chrétien du rôle qu'il s'est attribué, puisqu'il ne veut pas faire pour les autres ce qu'il veut que les autres fassent pour lui.

Car, il n'est plus permis d'en douter, si le prêtre est disposé à pardonner sans restriction tout ce que, dans notre folie, nous osons contre Dieu, il ne l'est aucunement à lever sur nous une main miséricordieuse et bénissante pour nous pardonner ce que, dans nos moments de lucidité, nous osons contre le sacerdotalisme ; le péché irrémissible, c'est le péché contre l'Esprit cléricol. Aux yeux d'un lévite cléricolisé, — je ne saurais trop insister sur ce point, — Dieu est offensable impunément, mais non ses soi-disants ministres dont les intérêts sordides pourraient être mis en péril par une critique impartiale et raisonnée de leur exploitation cupide et séculaire.

La véritable intrépidité ne réside point dans la citation des prêtres devant la magistrature, mais dans le fait de leur répondre ouvertement, en pleine publicité et avec une entière franchise, comme je désire qu'ils me répondent eux-mêmes. Il faut tout simplement réfuter leurs raisonnements quand il leur arrive d'en risquer, dans la chaire ou ailleurs, au milieu des inqualifiables âneries qui constituent le fonds ordinaire des harangues cléricales où la vérité, la justice, le bon sens et la grammaire sont traités avec une égale désinvolture.

Sans doute, neuf fois sur dix, ils font œuvre d'avilissement moral en s'immiscuant aux manœuvres de notre politicianisme, et ils compromettent la dignité dont leur caractère devrait toujours être revêtu ; mais, par cela, ils ne relèvent que de leur conscience, si peu éclairée qu'elle semble, et aussi, dans la mesure que leur convient, de la hiérarchie qu'ils tiennent en si complaisante et si lucrative vénération ; enfin, de l'opinion publique, quoiqu'ils puissent dire au contraire.

La loi ne nous obligeant point de nous soumettre à leur manière de voir ou de ne pas vouloir voir, ne peut considérer comme *indue* — pour parler l'argot de notre jurisprudence — l'influence qu'ils exercent ainsi par la

parole, car cette influence n'a rien d'illicite en soi, employée avec sincérité dans l'aveuglement. L'abus que le clergé en fait si fréquemment, pour ne pas dire constamment, est une affaire du for intérieur et qui, comme je l'ai dit, relève de la censure publique.

Il convient de reconnaître que les prêtres, dans ces derniers temps, ont tellement exagéré leur importance, la valeur de leur *mission* et de la fonction qu'ils s'attribuent gratuitement d'être les uniques interprètes de la parole divine ; ils ont, avec une impunité persistante et comptant sur la longanimité de leurs brebis, — cruellement tondues et écorchées, — si audacieusement affirmé leur prétention à se donner non-seulement, comme les représentants, mais comme les remplaçants de Dieu dans le cœur des fidèles, qu'on s'est alarmé à bon droit de ces excès dans l'exploitation de la crédule naïveté des simples. Mais, ce qu'il y a d'étonnant dans l'extraordinaire, comme dit Veuillot, c'est l'ignorance où l'on est généralement du caractère anti-chrétien, et disons-le, du caractère *incatholique* de ces présomptueuses absurdités.

C'est ce dérèglement dans l'abus, ce délire dans l'excès qui ont induit tant d'honnêtes libéraux à croire de bonne guerre de répondre à l'arbitraire du cléricalisme par l'arbitraire légal ; mais il faut repousser tout arbitraire, parce que, dit le poète,

Le mal qu'on fait est lourd plus que le bien qu'on rêve.

Nous n'avons qu'à revenir à l'antique foi — à la foi rationnelle — et à y convier les prêtres qui s'en éloignent de plus en plus par l'orgueil même auquel ils s'abandonnent en outrant la domination qu'ils exercent sur leurs administrés.

Jadis, les catholiques n'étaient nullement tenus de croire à l'impeccabilité de leurs pasteurs. Les défenseurs les plus ardents des droits du sacerdoce, Saint Bernard, par exemple, et Saint Thomas de Canterbury, ne dissimulaient par les vices qui les déshonoraient quelquefois. L'Eglise — la vraie — couverte d'une inviolabilité plus sérieuse que celle dont on couronne les rois, ne saurait être solidaire des iniquités de ses ministres. Qui parle ainsi, est-ce moi ? Non, c'est Ozanam dans son livre sur *Dante et la Philosophie du XIIIe siècle*.

Que le prêtre jouisse donc, et dans leur plénitude, de tous les privilèges ou droits électoraux et politiques qui existent, et de tous ceux qu'on pourra encore imaginer pour mystifier davantage les populations épuisées. Pour moi qui ne saurais tenir à l'exercice de ces prétendues prérogatives ne servant plus qu'au dépouillement et à l'abrutissement des masses, je n'en trouve aucunement la privation pénible ; mais si, comme le prêtre politicard, j'y tenais ; si j'en croyais

innocemment la valeur appréciable, je ressentirais vivement pour moi, comme je la ressens pour le clergé toute tentative de m'interdire la liberté de la parole qui en est l'indispensable corollaire. Voilà pourquoi jamais je ne pourrai donner mon adhésion à une démarche impliquant privation pour qui que ce soit d'un droit reconnu à l'universalité des citoyens, comme l'est la liberté de la parole essentielle au droit de vote. Car, avoir droit de suffrage sans avoir celui d'en motiver publiquement l'expression, c'est un leurre, et je ne puis consentir à approuver que l'on fasse à d'autres ce qu'on ne voudrait qui fût fait à soi-même.

Parmi ces droits, ou ce qu'on décore de ce nom, — et les primant tous — se trouve l'inaliénable liberté de la parole pour soutenir le privilège, d'une valeur plus contestable, de s'immiscer aux choses de l'ignoble politique. Prévost-Paradol l'a dit avec beaucoup de raison à ceux qui prétendent que le clergé ne doit pas dire aux électeurs qu'ils font un péché et qu'ils sont damnés s'ils votent pour ce qu'il leur plaît d'appeler un ennemi de Dieu et de l'Eglise. " Et pourquoi ne le diraient-ils pas ? s'écrie l'illustre et malheureux écrivain ; il n'y a point de moyens termes sur de telles matières ; il faut que le clergé se taise dans les élections ou qu'il y emploie le seul langage qui convienne à l'ardeur de sa foi et à la rigueur de sa discipline." C'est aussi mon sentiment : le clergé a évidemment le droit et le devoir de dire qui il préfère pour élaborer et voter les lois auxquelles il sera soumis ; quels hommes lui paraissent le plus capables de les faire. A nous d'accepter ou de repousser ses raisons en les discutant. Le tort du prêtre cléricalisé, c'est de nous refuser le droit de lui répondre ; mais pour cela il ne relève que de sa conscience et de l'opinion. Nous devons avoir le courage de passer outre à ces odieuses et ridicules prétentions. Si les opinions exprimées par le prêtre touchant les choses de la politique sont anti-chrétiennes et anti-catholiques, comme l'est sa prétention de nous interdire de lui répliquer, il n'en peut répondre qu'à Dieu, seul juge de sa sincérité ou de son insincérité.

Mais, je ne saurais trop le répéter, notre unique droit, celui que nous devons réclamer, proclamer et exercer sans crainte et avec une rigoureuse obstination, c'est celui de réfuter le prêtre quand nous avons des raisons à lui opposer, sur quelque point de doctrine religieuse ou politique que ce soit. Parlez, prêtres, et laissez-nous parler : c'est tout ce que je vous demande pour mon compte, et c'est ce que la justice exige uniquement mais impérativement. Le reste est iniquité et arbitraire. C'est vouloir cléricaliser les institutions civiles, politiques et judiciaires, qui ne le sont déjà que trop, que de pren-

dre au cléricisme même les méthodes despotiques dont il a fait un si scandaleux usage pour clore la bouche à quiconque essaie de faire comprendre le caractère anti-religieux et anti-social de ses insoutenables prétentions. On n'implante pas la liberté dans un peuple par des moyens empruntés aux régimes et aux doctrines d'oppression.

L'aube est blanche et le bien n'est le bien qu'innocent,

dit encore le poète. La liberté se gagne ; elle se mérite et elle se conquiert. Nous ne l'escamoterons point ; nous l'enlèverons au grand jour et loyalement. Ceux des catholiques dont l'intelligence est tant soit peu cultivée, et dont la raison n'a pas été trop déformée par le cléricisme, trouvent inconvenante l'immixtion inconsidérée du clergé dans la politique. Elle l'est aussi grandement dans la majorité des cas ; mais c'est que la politique elle-même est devenue une chose de haute inconvenance à laquelle les âmes délicates n'osent plus toucher par crainte de la souillure. Que les prêtres imbus de l'esprit cléricel s'y jettent, il n'y a peut-être pas beaucoup à le regretter pour ceux qui ne veulent voir que le résultat immédiat et le côté mesquin des choses ; car ces prêtres se discréditent positivement dans cette immixtion où s'étale, avec une si complète inintelligence et une indécence si visible, la sottise astuce et la duplicité naïve qui caractérisent toutes les entreprises de cet ordre.

Pour moi qui ne désire ni l'avilissement ni la déconsidération du sacerdoce, mais qui soupire au contraire après sa régénération, je ne puis me réjouir de le voir se commettre dans de pareilles équipées, et je fais des vœux pour qu'éclairé sur ses réels devoirs, il parvienne à se reconnaître et redevienne le ministre du Dieu vivant qu'il n'aurait dû jamais cesser d'être.

Mais ce n'est pas en entravant sa liberté que nous arriverons à ce résultat. L'immixtion du prêtre dans les choses de la politique est compromettante pour lui, mais nul ne peut légitimement tenter ni prétendre lui en interdire la périlleuse fantaisie.

Du cléricisme tel qu'expliqué par M. Reinach interprétant Gambetta, je ne puis donc pas dire : Voilà l'ennemi ! Mais je puis le dire du vrai cléricisme dont je tenterai, dans mes prochaines lettres, la définition, la description et la critique impartiale et raisonnée.

JACQUES LECROYANT.

Décidément les gérants du Parc Sohmer sont décidés à ne rien épargner pour rendre ce lieu d'amusement plus populaire que jamais. L'inauguration de la saison a été brillante et ils nous promettent des choses merveilleuses pour tout l'été. Nous sommes certains que ces messieurs feront tout en leur pouvoir pour faire venir des attractions réellement supérieures.

LES EXEMPTIONS DE TAXES

Toutes les fois que nous avons essayé de discuter la question des exemptions de taxes et de faire comprendre au peuple étouffé par les contributions qu'il était déraisonnable pour lui de payer des taxes pour des communautés millionnaires, nous avons été accusés d'irréligion et d'impiété.

Nous avons beau vouloir faire comprendre qu'il n'y a aucune raison pour que des corporations gigantesques, se servant de leur étiquette ecclésiastique pour faire concurrence avec une main d'œuvre nulle au travail retribué, ne fussent pas astreintes au paiement de la taxe comme l'est le bon père de famille.

En vain nous usions des termes les plus délicats pour exposer que les propriétés ecclésiastiques exemptes de taxes représentent un tiers en valeur de la propriété de Montréal et que leur exemption impose au pauvre citoyen un tiers de taxe supplémentaire.

Tous nos raisonnements se heurtaient à cette brutale réponse : Vous êtes de impies.

Inutile de se défendre, de prétendre que nous prenions la question au point de vue de *dollars et cents*, comme la prennent toutes ces bonnes communautés, on nous bloquait en disant que les intérêts financiers de l'Église et de ses dépendances sont divins et qu'on n'a pas plus le droit d'y toucher qu'aux intérêts spirituels.

Nous sommes heureux de voir que cette doctrine vient de subir un rude accroc au Canada, et que la campagne, du *Canada-Revue* d'abord et du *REVEIL* ensuite, a porté ses fruits, puisque notre presse bien pensante en arrive à soutenir nos idées.

C'est à propos des difficultés soulevées en France par l'application de la loi d'accroissement que nous voyons éclore dans deux journaux canadiens cette idée exacte de la séparation des intérêts financiers et spirituels de l'Église catholique.

Ainsi, le *Temps* d'Ottawa dit à ce sujet :

Il est, en effet, impossible de le dissimuler ; les congrégations, en prenant sur le conseil de quelques évêques cette attitude de résistance, font ce que feraient des citoyens qui refuseraient l'impôt qu'ils trouveraient trop lourd ou trop inégalement réparti. Elles ne sauraient être approuvées par le Saint Siège, qui poursuivait la paix par la patience et l'emploi des voies légales. Elles vont perdre aussi l'appui désintéressé de ceux qui s'employaient au seul nom de la liberté et de l'équité à faire adoucir un traitement qui peut à bon droit paraître trop dur. Dure ou non, la loi reste la loi, et l'on ne voit pas dans cette affaire de motif assez grave pour ouvrir une croisade comme celle que préchent les esprits violents. On a beau dire qu'il y a, pour les congrégations, un devoir de conscience à ne pas céder : nous ne voyons pas que la conscience soit engagée ni menacée dans une simple question fis-

cale. C'est confondre deux domaines : celui des intérêts matériels et celui de la foi. Dans le second, la résistance à un moment donné est permise ; dans le premier, l'esprit de conciliation et même de sacrifice momentanés sera toujours plus profitable et plus conforme aux principes de la religion.

Nous estimons que les conseillers des congrégations leur seraient plus utiles en leur donnant d'autres avis, en laissant, par exemple, à la question qui se débat le caractère d'une question de chiffre, d'une discussion d'affaires, qu'il y a le plus grand péril pour les congrégations d'abord et pour l'Eglise ensuite, à la transformer en une question religieuse et à en faire la source d'une grande agitation politique.

Voilà un raisonnement sain.

Inutile de transformer une question de chiffres et d'affaires en une question religieuse.

N'est-ce pas notre thèse ?

La question des exemptions de taxes est une question d'affaires : Ce n'est pas une question de religion.

De quel droit alors est-on venu nous excommunier lorsque nous avons demandé de faire suer aux congrégations un peu des bénéfices qu'elles ont contractés en nous laissant depuis tant d'années payer les taxes pour elles et en revendant à gros prix leurs propriétés améliorées grâce aux sacrifices que nous nous étions imposés ?

Et l'opinion exprimée par le *Temps* n'est pas unique ; par une étrange coïncidence, il se trouve que, le même jour, le *Canada*, qui se pose en organe de Mgr Duhamel et qui prend invariablement le contrepied des articles du *Temps*, publiait sur la même question un article dont voici le passage principal :

“ En ce moment, à propos de la nouvelle loi fiscale relative aux biens des congrégations, dit ce confrère, certains hommes politiques et quelques journalistes donnent aux évêques de bien dangereux conseils. Sous le prétexte de défendre les intérêts de certaines communautés religieuses qui sauront bien se défendre, elles-mêmes, devant les juridictions civiles, on essaye d'organiser contre les pouvoirs républicains une sorte de croisade politique. Mais l'Eglise n'est pas là, et les évêques ne sont pas d'humeur — nous en sommes certains d'avance — à se lancer gratuitement dans une aventure où ils auraient tout à perdre et rien à gagner.

Nous disons : “ gratuitement ”. Car enfin, de quoi s'agit-il ? D'un article de foi ? Des intérêts spirituels du catholicisme ? — Nullement : mais simplement de la plainte de certaines congrégations qui s'estiment taxées par le fisc trop lourdement. Nous croyons et nous avons dit que leurs plaintes paraissent fondées. Il se trouvera des libéraux non catholiques, des gens d'équité et de bonne foi pour les aider dans leurs réclamations, si celles-ci restent ce qu'elles doivent toujours être en ce domaine, légales et pacifiques.

Allons, on y vient donc !

Voilà encore un journal de notre avis :

Les questions de taxes ne sont pas des articles de foi, on peut les discuter sans porter atteinte à la foi.

Qu'on se le dise et qu'on pousse de l'avant une bonne fois la question de l'abolition des exemptions de taxes.

CIVIS.

SOUVENIRS DE L'INSTITUT CANADIEN

L'éloge de M. E. R. Fabre, père de l'archevêque de Montréal, prononcé par M. J. DOUTRE.

(Suite)

Des circonstances malheureuses rendirent les efforts de M. Fabre et de ses amis infructueux, firent manquer le but de cette institution et mirent même en danger la fortune de tous ceux qui avaient participé dans cette œuvre louable.

A peine la “ maison canadienne ” comptait-elle de courtes années d'existence, qu'elle croulait, par suite d'abus de confiance. Les mises des actionnaires furent perdues et un procès, qui mettait en question leur responsabilité individuelle, fit longtemps craindre une ruine complète, pour chacun d'eux. Ces craintes ne sont pas dissipées, car ce procès, deux fois gagné en Canada, est encore pendant, devant le Conseil privé de Sa Majesté. La confiance que tous les actionnaires reposaient en M. Fabre était telle, qu'il fut investi du soin de suivre cette affaire importante, devant tous les degrés de juridiction qu'il lui fallait parcourir.

Vers la fin de 1834, à la suite d'une élection chaudement contestée, durant laquelle on avait éprouvé vivement la partialité des banques, qui se trouvaient toutes alors entre les mains d'adversaires politiques, les marchands canadiens résolurent de se mettre à l'abri d'aussi graves inconvénients, en fondant une banque canadienne. En attendant qu'elle fût régulièrement organisée, M. Fabre en fut nommé le secrétaire trésorier. Les fonds furent promptement souscrits et payés et l'on put voir encore quelle confiance on reposait dans l'intégrité du trésor provisoire ; car le capital payé, s'élevant à £15,000, fut déposé et laissé entre ses mains durant tout l'hiver et jusqu'au mois de juillet 1835. L'établissement étant alors définitivement fondé, M. Fabre fut nommé l'un des directeurs.

Ce fut en 1836 que se manifestèrent les premiers symptômes de la lutte insurrectionnelle qui allait s'ouvrir l'année suivante. Ainsi qu'il a déjà été dit, la *Minerve* était alors l'organe du parti libéral et des chefs populaires. La crise qui s'était produite dans l'assemblée législative, par le refus des subsides, se continuait au dehors par la presse. Les autorités, appuyées sur le fanatisme et l'intérêt de la bureaucratie, commencèrent alors le système odieux de porter l'indi-

gnation populaire à ses dernières limites afin de se donner la cruelle et sanguinaire satisfaction d'exercer des vengeances qui couvaient depuis longtemps dans leurs instincts brutaux, mais qui n'avaient pas encore de prétextes d'action. On débuta par attaquer la liberté la plus absolue et la plus respectée en Angleterre: la liberté de la presse.

M. Duvernay fut emprisonné pour un article de la *Minerve*.

Grâce à la générosité du parti, cette détention fut plutôt un triomphe qu'une humiliation. La cellule de M. Duvernay prit de suite l'apparence d'un boudoir, où se réunissaient de gais viveurs et où le luxe de la table et tout le confort de la vie domestique faisaient oublier les rigueurs du gouvernement. Quand les portes de la prison s'ouvrirent devant l'heureux martyr, ce fut l'occasion de fêtes triomphales; et une souscription libérale, dont M. Fabre était encore l'inspirateur et le trésorier, produisit pour M. Duvernay, une indemnité propre à lui faire désirer d'être souvent l'objet des persécutions de l'autorité bureaucratique.

M. Fabre avait eu des relations trop intimes avec les chefs du parti libéral, pour n'avoir pas à redouter les persécutions qui commencèrent à les assaillir dès l'été de 1837. Son caractère timide et placide l'avait toujours tenu à l'écart des grands mouvements de parti; mais ses sympathies les accompagnaient partout et il se trouvait par là même enveloppé, avec les plus ardents, dans une solidarité qu'il ne répudia jamais et qui le signalait aux vengeances des ennemis.

M. Fabre était aussi naturellement porté à faire sans relâche et sans merci les luttes constitutionnelles, et il ne sentait peu propre aux tiraillements des partis et des camps. Aussi s'il n'eût jamais un mot de blâme, pour ceux qui recouraient aux moyens extrêmes de la force armée, personne ne peut lui reprocher d'avoir reçu de lui l'encouragement de le faire.

Quand la proscription ouvrit les portes des cachots, M. Fabre se joignit à cette foule de patriotes, qui avaient à songer à leur famille et à leur patrie en même temps, et qui cherchaient un abri contre la tempête qui sévissait. Mais quelques mois à peine s'étaient écoulés, dans cet exil volontaire, que les affections de famille et la pensée de pouvoir être utile à ceux qui avaient affronté les rigueurs de la tyrannie, lui faisaient préférer l'emprisonnement, auprès des siens, à une pénible retraite.

Ainsi qu'il s'y attendait, il fut emprisonné en arrivant. L'impossibilité de pouvoir articuler un acte d'accusation contre lui, força ses géoliers à le relâcher après un mois de détention.

Passons rapidement sur cette époque de douloureuses reminiscences et laissons au silence de la tombe les

services individuels et publics que M. Fabre répandit alors dans les familles et dans le peuple, pour calmer les douleurs et inspirer du courage et de l'espoir aux affligés. La bouche de celui qui avait été si cruellement frappé dans Ovide Perrault, son parent, et dans la personne de tant d'amis et de frères, exerçait un grand empire quand elle était l'interprète d'un cœur, gonflé de chagrins personnels et plein de consolations et d'encouragement pour ceux qui avaient vu les membres de leurs familles décimés par l'échafaud, l'exil et la prison.....

IV

L'union des Canadas avait été décrétée en Angleterre, sans que la colonie eût été consultée et contre la volonté manifeste du Bas-Canada. On se mit en mesure, en 1841, de la faire fonctionner et des élections générales furent annoncées, pour constituer la nouvelle chambre.

Le peuple du Bas-Canada se trouvait alors privé de presque tous les hommes auxquels il avait eu l'habitude de confier le soin de ses affaires. L'exil les avait dispersés en Europe et aux Etats-Unis. Quelques-uns du petit nombre des noms connus qui avaient survécu aux désastres de notre double insurrection, étaient suspects au peuple, précisément parce qu'ils avaient échappé aux persécutions qui avaient si rigoureusement sévi contre les autres. On soupçonnait chez ces heureux du sort, quelque intelligence formelle ou tacite avec le pouvoir tyrannique qui venait de soumettre le pays à une si rude épreuve. La suite des temps n'a pas donné complètement tort aux soupçons ombrageux des masses; car c'est parmi nos compatriotes que l'Angleterre a trouvé les plus utiles et les plus fermes instruments, pour mettre ses projets hostiles en opération; c'est par la main de quelques-uns de nos compatriotes que l'Angleterre a fait passer l'éponge sur les oppressions, qui avaient marqué chaque heure de sa domination sur le Bas-Canada; c'est par la bouche de quelques-uns de nos compatriotes, qu'au neuvième anniversaire du supplice des braves de 1838, elle s'est fait donner un certificat de justice et de bonté à notre égard.

Que des hommes s'imaginant voir loin dans l'avenir, aient cru utile à leurs compatriotes de mettre la main au gouvernement inauguré par l'Union, la chose s'explique, si elle ne se peut justifier totalement. Mais ce n'est pas après neuf années d'un semblant de justice tardive, trahi à presque toutes les élections, par la violence organisée par le pouvoir, qu'il pouvait être compatible avec la dignité nationale aussi complet et aussi explicite que celui du ministère Canadien en 1847.

(A suivre.)

JOSEPH DOUTRE.

“FLEURS CHAMPETRES”

POUR RIRE

LA PECHE A LA LIGNE

J'arrive un peu en retard pour dire un mot sur ce joli petit livre, fruit évident d'un labeur consciencieux et éclairé. Mais ce retard m'a permis de lire et de relire l'ouvrage de Françoise, et d'en savourer tout le parfum.

C'est un recueil de quinze nouvelles d'une exquise fraîcheur. Purement écrit, avec, ça et là, quelques tournures particulières qui donnent à l'ouvrage un charme piquant, ce livre est de la vraie littérature nationale, et de la bonne, car il est écrit en français.

Quelle différence entre ce livre digne, d'être nommé, et digne surtout d'être possédé, quelle différence, dis-je, entre ce livre et les infects bouquins publiés par des gamins ignorants et poseurs qui étalent avec sottise leur portrait sur la garde du livre et des attestations de complaisance dans tous les journaux ?

Françoise, elle, modeste comme les braves gens dont elle décrit les mœurs paisibles, s'est contentée d'adresser un exemplaire de son ouvrage aux journaux, et cela pour se conformer à l'usage, sans un mot de sollicitation.

De fait, les *Fleurs Champêtres* se recommandent d'elles-mêmes.

Non seulement la forme est irréprochable, mais la partie psychologique est remarquablement traitée. Ce n'est pas du délayage de sentiments outrés, ce n'est pas du verbiage insignifiant, c'est de l'analyse rigoureuse, de l'observation savante, de la grâce et du pittoresque avec une pointe de philosophie légèrement mélancolique.

L'honnêteté, la bonne humeur, la franchise et la grâce suintent de ces lignes élégantes. Un sourire et une émotion douce, telles sont les manifestations alternantes que la lecture de ce livre provoque.

Je ne veux pas analyser cet ouvrage plus complètement, cela m'entraînerait trop loin et m'imposerait l'obligation de citer des passages qui absorberaient un espace dont je n'ai pas la disposition ; mais je recommande la lecture de *Fleurs Champêtres* à nos amis, certain que ceux qui suivront mon conseil se féliciteront de cette lecture.

Le livre de Françoise classe son auteur parmi les bons écrivains du pays, c'est en voyant des productions semblables que la colère vous monte aux lèvres en constatant l'indifférence des pouvoirs à l'égard des artistes qui honorent le Canada.

BIBLIOMANE.

L'Union Libérale de Québec a publié sur le dernier vote du Conseil de l'Instruction Publique un vigoureux article entièrement conforme à notre attitude.

Voici la saison où de nombreux Montréalais quittent la ville tous les samedis soir pour aller pêcher à la ligne. Pour rendre service à nos contemporains, nous croyons devoir donner quelques détails inédits sur les mœurs des poissons et formuler une série de préceptes qui mettront à la portée des intelligences les plus médiocres l'art de ne pas pêcher à la ligne.

Le poisson se tient habituellement dans l'eau ; cette coutume remonte à la plus haute antiquité. C'est donc à une habitude fortement enracinée que se heurte le pêcheur à la ligne, dont l'art consiste à faire sortir le poisson de cette réserve.

Dans ce but, le pêcheur emploie une longue perche et une ficelle terminée par un petit crochet de métal, intitulé le hameçon : ce crochet sert ordinairement d'asile à un ver, ce qui a fait dire que l'asticot vivait aux crochets du pêcheur à la ligne.

Il faut cependant reconnaître que l'asticot met une discrétion toute particulière à se dérober aux douceurs de cette hospitalité, et qu'il ne reste là que contraint et forcé par l'insistance du pêcheur qui l'exploite odieusement.

Aussi bien, le concours de cet animal est précieux pour le pêcheur : on sait, en effet, que le poisson adore les vers ; il les dévore, et, dès qu'il en a trouvé un, il s'empresse d'en chercher la rime.

S'il faut croire quelques bons auteurs, feu Orphée captivait ainsi toutes les bêtes avec des vers ; cet usage, complètement tombé en désuétude pour ce qui concerne la capture des lions et autres grands fauves, s'est conservé seulement pour la pêche à la ligne — et encore il a beaucoup perdu de son efficacité.

Cela tient évidemment à ce que le poisson, mettant à profit les leçons de l'expérience, devient chaque jour plus malin, tandis que le pêcheur demeure toujours aussi bêt : l'art de la pêche n'a fait aucun progrès depuis les temps les plus reculés, et ni la vapeur, ni l'électricité ne lui ont apporté le moindre perfectionnement.

Cependant de nombreuses statistiques tendent à établir que le poisson meurt jeune et finit ordinairement ses jours dans une poêle à frire ; il est permis d'en conclure que la manie du suicide exerce ses ravages chez la gent poissonnière aussi bien que dans l'espèce humaine.

Quand un goujon est fatigué de la vie, il se passe

un asticot à travers le corps ; c'est parmi ces désespérés que se recrutent la plupart de nos fritures.

Comme cas de longévité, on cite les carpes de Fontainebleau, qui sont plusieurs fois centenaires ; pour honorer leur vieillesse on leur a passé des anneaux dans le nez ; c'est ainsi que les poissons, — auxquels l'usage des statues est absolument étranger, — célèbrent leurs vieilles gloires.

Ces carpes ont vu passer bien des illustrations et tomber bien des ministères, sans avoir jamais eu l'idée de publier leurs *Mémoires*. Au fond de leurs humides retraites, elles savourant paisiblement la joie de vivre, inconnues, elles fidèles à leur antique devise *Carpe diem* (qu'on prendrait à tort pour la traduction littérale de "carpe du jour").

Quelques naturalistes, parmi lesquels il faut citer l'illustre Lacépède, ont remarqué que les poissons sont muets.

Ce silence est l'objet d'une foule de commentaires.

Pour l'expliquer, il convient d'observer que le séjour sous l'eau est peu favorable à l'exercice de la parole, et que les causeurs les plus loquaces s'abstiennent de prendre part à la conversation lorsqu'ils ont la tête sous l'eau, — quand bien même ce serait de l'eau sucrée comme celle qui se consomme par les orateurs publics.

On peut donc présumer que si les poissons avaient la faculté de sortir de leur bain et de fréquenter les séances du Conseil-de-ville, ils ne tarderaient pas à s'exprimer avec facilité.

En entendant, ils traduisent leurs pensées par des gestes spéciaux que nous n'entreprendrons pas d'analyser ici.

MANCHE DE LIGNE.

CHRONIQUE

LES BONNES FAÇONS EN ALLEMAGNE

Quel est donc l'audacieux Français qui prétendait que l'Allemagne, depuis ses victoires inespérées, n'est plus le pays légendaire de la bonhomie, de la simplicité, des vertus familiales et autres ? Si cet audacieux existe encore, nous l'engageons fortement à lire un petit livre qui a paru, il y a quelque temps, chez nos voisins, un livre modeste, sans prétention, comme son auteur et les compatriotes de son auteur, un livre qui, sous sa forme exiguë et son fond terre-à-terre, n'est autre chose, en réalité, que la peinture sans retouche du grand, du superbe, de l'incomparable peuple allemand.

Ce livre est intitulé : *Das Lexicon der feinen Sitte* (le Lexique de la bonne tenue), quelque chose comme un manuel de la civilité puérile et honnête ; non pas un de ces manuels du genre de ceux que les camelots

vendent chez nous, pour dix centimes, sur les boulevards, mais un manuel grave, dû à la plume autorisée d'un homme sérieux, d'un philosophe, d'un moraliste fort estimé en Allemagne, d'une des lumières les plus éclatantes de la bonne ville de Stuttgart en Wurtemberg, Herr professor Kurt Adelfels.

Ouvrons au hasard le livre de cet excellent Adelfels. Prenons, par exemple, le chapitre des repas. Nous lisons : "Autant que possible, ne pas mettre ses os, arêtes, etc., sur la nappe, à côté de son assiette. Une exception est faite pour les pelures de pommes."

N'est-ce pas délicieux ? Et cet "autant que possible" n'est-il pas vraiment "kolossal," comme on dit de l'autre côté du Rhin ? Mais continuons :

Lorsque vous écrivez une lettre commerciale — c'est toujours le bon Adelfels qui parle — évitez d'employer un style qui n'est pas de saison, des expressions en dehors du sujet à traiter. Ainsi il serait de bien mauvais goût d'écrire :

"Aujourd'hui, de bonne heure, au moment où l'aurore vermeille apparaissait à l'horizon et annonçait l'approche du dieu enflammé du soleil, où la rosée commençait à étinceler dans le calice des fleurs et où les chanteurs de la forêt faisaient retentir leur hymne, le camionneur m'a apporté un ballot de marchandises."

Certes, ce genre de style éolique a du bon, mais il n'en faut user que pour les circonstances de la vie où la sensibilité à un rôle à jouer. Que diable ! les fils de Goethe peuvent bien déposer un moment la harpe lorsqu'ils sont dans leur magasin !

Nous en passons, et des meilleures, celle-ci, entre autres, où M. Adelfels recommande à ses compatriotes d'éviter soigneusement, dans leurs discours, les images heurtées. Ne dites jamais, par exemple, quelque douleur que vous éprouviez : "Puisse la dent du Temps, qui a déjà séché tant de larmes, faire pousser aussi l'herbe de la tendresse sur ma blessure !" De telles phrases, assure M. Adelfels, sont du plus mauvais goût.

Un des chapitres les plus curieux de ce livre étrange est celui qui traite des choses du mariage. Voici, résumés, les conseils de M. Adelfels :

Lorsqu'un jeune homme va dans une famille demander en mariage la fille de la maison, il doit, s'il est refusé, conserver tout son sang-froid, n'être pas impertinent et trouver la porte sans se heurter aux meubles. Ce qu'il faut surtout éviter, c'est, dans une circonstance aussi douloureuse, de se servir de mots "après," de ces mots qu'on n'emploie que dans la conversation journalière.

Et pour donner, par un exemple, plus de poids à sa théorie, M. Adelfels engage ses lecteurs à traiter la

chose "avec la plus grande délicatesse" et à ne pas considérer l'affaire comme s'il s'agissait de "l'acquisition d'une vache."

N'insistons pas. Aussi bien, ce serait atténuer le charme de ce tableau de la vie allemande. Allons ! nos voisins sont bien toujours tels que nous les ont dépeints, avant 1870, les écrivains qui ne les avaient point étudiés sur place : ils sont toujours pleins de bonhomie, comme on nous l'a ressassé.

Mais cette bonhomie, depuis les grandes victoires de la grande Allemagne, a changé de caractère : elle est devenue brutale, grossière, hypocrite, comme il sied à la nature qui fournit au monde la bière, les espions et les filles publiques.

LUCIEN NICOT

LA CONFESSION D'UN FRANÇAIS

Il paraît que nos amis les Anglais réservent à M. Alphonse Daudet une réception brillante, le spirituel auteur de "Tartarin" s'étant décidé enfin à passer la Manche. Je dis enfin, non pas qu'il y ait nécessité absolue "pour un Français" d'avoir vu Londres, mais ce voyage a été si souvent annoncé puis remis, qu'on ne savait plus au juste si le "Dickens français" s'était promené dans la Cité. En ces sortes de choses, à force de le dire on finit par y croire : question de mirage.

La vérité vraie est que M. Alphonse Daudet n'a jamais mis les pieds à Londres et que s'il se décide à quitter ses pénates, ses habitudes, sa chère bibliothèque c'est, non pas pour voir Londres, mais pour étudier Londres ; il y va pour affaires. Nous sommes tous comme ça en France, on ne voyage pas par goût, mais par nécessité. Les étrangers ont bien tort de se gaudir de notre tempérament casanier : à quoi bon nous déranger puisqu'ils viennent nous voir.

Je crois malgré tout que nous ferions mieux de rendre leurs nombreuses visites, nous y gagnerions de paraître moins jobards aux yeux de nos hôtes de passage, ce serait toujours ça, car on ne peut espérer faire cesser le débinage entre peuples qui s'estiment.

Il y a plus de morale, bien que ce soit une morale un peu sceptique, dans le bon Lafontaine que dans de copieusement écrits "ex-professo", le genre d'écriture ne fait rien à l'affaire. De même que certaines plaisanteries qui, à première vue, sont ineptes, renferment une dose d'observation du plus pur esprit psychologique. Qui n'a entendu couter l'histoire de cet anglais débarquant à Calais, y restant à peine deux heures et voyant une femme rousse, en déduisit que toutes les françaises étaient rousses. C'était une calomnie, car, Dieu merci ! les rousses sont rares ; mais cet homme n'avait vu qu'une femme en France, sa logique est

inattaquable : pourquoi le hasard lui aurait-il fait voir une exception ?

Et c'est sur des données aussi peu vérifiées, hélas ! que nous jugeons les étrangers. Comme ils sont différents à nous et par leurs mœurs et leur esprit, nous les trouvons originaux, de là à l'admiration il n'y a qu'un pas. Les hommes sont sensiblement les mêmes partout, un peuple ne vaut pas que par ses grands hommes, c'est la moyenne qui intéresse. Dans la plupart des cas, nous ne sommes mis en présence que des élites et nous nous prononçons comme l'anglais débarqué à Calais.

Ce qui fait notre infériorité évidente, ce n'est pas seulement cette paresse à nous déplacer, d'aller voir ailleurs si on est mieux ou plus mal que chez nous, mais encore la douce habitude que nous avons prise de nous prononcer catégoriquement sur des choses que nous ne connaissons pas. Les Allemands sont tous lourds d'esprit ; gras et blonds, c'est le type que nous avons dans l'œil, mais qui ne répond que vaguement à l'esthétique du peuple allemand qui est avant tout servile.

Il m'est arrivé de me trouver dans un de ces nombreux salons cosmopolites qui bordent l'Arc de Triomphe, l'étonnement des Français, très clair semés du reste, était tout à fait réjouissant : ils avaient complètement perdu pied, n'osant bouger dans la crainte d'être remarqués. En vérité la conversation les dépassait de beaucoup, ils ignoraient absolument les sujets, à chaque coup ils découvraient l'Amérique. Mais ce fut bien autre chose lorsqu'un grand Anglais prit le dé de la conversation en même temps que la cheminée. Ce gentleman se mit à parler comme d'un fait très commun de la chasse au jaguar, sans pose aucune, puis de ses voyages autour et à travers le monde.

Ah ! Il en avait mangé de la cuisine variée, depuis le scorpion frit jusqu'à et y compris du nègre. J'avoue, pour ma part, qu'il était plus intéressant qu'un livre et je crois bien que nous étions les seuls, nous autres français, à l'écouter avec curiosité, le reste des invités attendait patiemment la fin du récit, comme on espère la fin d'un morceau de piano, sans dégoût ni enthousiasme. On nous prend pour des naïfs et nous ne le sommes pas : nous préférons croire que d'y aller voir.

Un de nous risqua une opinion littéraire, aussitôt tout le monde prêta l'oreille. Et ce fut alors le défilé traditionnel des femmes de théâtre ; la peinture à l'huile, la musique, les collections, les bouquins rares ; ce qui est bien vu ou mal vu.

Oh ! le gaillard, il était dans son élément ; c'était un boulevardier. Il ne connaissait bien que le parcours de l'Opéra à la rue Montmartre, et pour lui le monde tout entier est contenu dans ce petit espace.

L'opinion de mon boulevardier est hélas ! l'opinion de tous les français. Et voilà comment il se fait que M. Alphonse Daudet, un des auteurs les plus connus à l'étranger, a pu confier à un reporter cette phrase sublime dont on a dû sourire sur les bords de la Tamise : " On me dit que Londres est une des villes les plus curieuses du monde. Je ne suis pas fâché d'en vérifier l'exactitude."

Et il faut sept heures pour aller à Londres !

FRIDOLIN

CARDINAL FIN-DE-SIECLE

Le télégraphe nous a parlé du toast à M. Crispi porté par le cardinal Hohenlohe à un dîner chez le baron Clanc, ministre des affaires étrangères.

Dans l'entourage du pape, on affirme que Léon XIII a manifesté au cardinal tout son étonnement de le voir prendre vis-à-vis des hommes du gouvernement italien une attitude si peu conforme à la situation du Saint-Siège. Le cardinal s'est défendu comme il a pu, affirmant qu'il ne croyait pas que son titre de cardinal l'empêchât de fréquenter des hommes dont il estime le talent et le caractère.

Le cardinal de Hohenlohe est un isolé dans le Sacré Collège. Sa fortune personnelle, ses liens de parenté avec les plus grandes familles d'Allemagne lui donnent une réelle considération, mais comme influence politique son éminence n'en a pas et, il faut le dire aussi, n'a jamais songé à en avoir ni à jouer un rôle quelconque.

A propos des relations du cardinal et de M. Crispi, voici une petite anecdote assez plaisante. Le cardinal de Hohenlohe venait de donner la bénédiction nuptiale à un jeune diplomate qui épousait une riche héritière et M. Crispi était parmi les invités. Après la bénédiction, on passa dans les appartements du cardinal, à Sainte-Marie-Majeure. On servit un copieux déjeuner et il y eut tellement d'entrain dans les salons de son éminence que l'un des invités, prenant la barrette rouge que tout cardinal, d'après le cérémonial, tient sur une console dans la salle du trône, la mit sur la tête de M. Crispi qui parut pendant quelques instants coiffé comme un prince de l'Eglise.

ROMANUS

A propos des incidents récents qui se sont produits au Conseil de-ville, un citoyen marquant fit la remarque qu'on y faisait de " vulgaires chinoiseries." Le mot est dur — pour les Chinois, car on doit reconnaître que si l'auguste souverain du Céleste-Empire possédait un conseil municipal capable de tels écarts, il n'hésiterait pas à le faire empaler en masse, — ce qui aurait notamment l'avantage de lui permettre d'intituler cette petite réunion : le conseil muni du pal.

FEUILLETON

CARMEN

III

Nous jugeâmes qu'il ne faisait pas bon pour nous dans les environs de Gibraltar après l'affaire des milords, et nous nous enfouâmes dans la sierra de Ronda. — Vous m'avez parlé de José-Maria ; tenez, c'est là que j'ai fait connaissance avec lui. Il menait sa maîtresse dans ses expéditions. C'était une jolie fille, sage, modeste, de bonnes manières ; jamais un mot malhonnête, et un dévouement !... En revanche, il la rendait bien malheureuse. Il était toujours à courir après toutes les filles, il la malmenait, puis quelquefois il s'avisait de faire le jaloux. Une fois, il lui donna un coup de couteau. Eh bien, elle ne l'en aimait que davantage. Les femmes sont ainsi faites, les Andalouses surtout. Celle-là était fière de la cicatrice qu'elle avait au bras, et la montrait comme la plus belle chose du monde. Et puis, José-Maria, par-dessus le marché, était le plus mauvais camarade !... Dans une expédition que nous fîmes, il s'arrangea si bien, qu'à tout le profit lui en demeura, à nous les coups et l'embarras de l'affaire. Mais je reprends mon histoire. Nous n'entendions plus parler de Carmen. Le Dancaïre dit : — Il faut qu'un de nous aille à Gibraltar pour en avoir des nouvelles ; elle doit avoir préparé quelque affaire. J'irais bien, mais je suis trop connu à Gibraltar. — Le borgne dit : — Moi aussi, on m'y connaît, j'y ai fait tant de farces aux Ecrevisses ; et, comme je n'ai qu'un œil, je suis difficile à déguiser. — Il faut donc que j'y aille ? dis-je à mon tour, enchanté à la seule idée de revoir Carmen ; voyons, que faut-il faire ? — Les autres me dirent : — Fais tant que de t'embarquer ou de passer par Saint-Roc, comme tu aimeras le mieux, et, lorsque tu seras à Gibraltar, demande sur le port où demeure une marchande de chocolat qui s'appelle la Rollona ; quand tu l'auras trouvée, tu sauras d'elle ce qui se passe là-bas. — Il fut convenu que nous partirions tous les trois pour la sierra de Gaucin, que j'y laisserais mes deux compagnons, et que je me rendrais à Gibraltar comme un marchand de fruits. A Ronda, un homme qui était à nous m'avait procuré un passe-port ; à Gaucin, on me donna un âne : je le chargeai d'oranges et de melons, et je me mis en route. Arrivé à Gibraltar, je trouvai qu'on y connaissait bien la Rollona, mais elle était morte, elle était allée à *finibus terra*, et sa disparition expliquait, à mon avis, comment nous avions perdu notre moyen de correspondre avec Carmen. Je mis mon âne dans une écurie, et, prenant mes oranges, j'allais par la ville comme pour les vendre, mais, en effet, pour voir si je ne rencontrerais pas quelque figure de connaissance. Il y a là force canaille de tous les pays du monde, et c'est la tour de Babel, car on ne saurait faire dix pas dans une rue sans entendre parler autant de langues. Je voyais bien des gens d'Egypte, mais je n'osais guère m'y fier ; je les tâtais, et ils me tâtaient. Nous devinions bien que nous étions des coquins ; l'important était de savoir si nous étions de la même bande. Après deux jours passé

en courses inutiles, je n'avais rien appris touchant la Rollona ni Carmen, et je pensais à retourner auprès de mes camarades après avoir fait quelques emplettes, lorsqu'en me promenant dans une rue au coucher du soleil, j'entends une voix de femme d'une fenêtre qui me dit : — Marchand d'oranges !... Je leva la tête, et je vois à un balcon Carmen, accoudée avec un officier en rouge, épaulettes d'or, cheveux frisés, tournure d'un gros mylord. Pour elle, elle était habillée superbement : un châle sur ses épaules, un peigne d'or, toute en soie ; et la bonne pièce, toujours la même ! riait à se tenir les côtes. L'Anglais, en baragouinant l'espagnol, me cria de monter, que madame voulait des oranges ; et Carmen me dit en basque : — Monte, et ne t'étonne de rien. — Rien, en effet, ne devait m'étonner de sa part. Je ne sais si j'eus plus de joie que de chagrin en la retrouvant. Il y avait à la porte un grand domestique anglais, poudré, qui me conduisit dans un salon magnifique. Carmen me dit aussitôt en basque : — Tu ne sais pas un mot d'espagnol, tu ne me connais pas. — Puis, se tournant vers l'Anglais : — Je vous le disais bien, je l'ai tout de suite reconnu pour un Basque : vous allez entendre quelle drôle de langue. Comme il a l'air bête, n'est-ce pas ? On dirait un chat pris dans un garde-manger. — Et toi, lui dis-je dans ma langue, tu as l'air d'une effrontée coquine, et j'ai bien envie de te balafre la figure devant ton galant. — Mon galant ! dit-elle, tiens, tu as deviné cela tout seul ? Et tu es jaloux de cet imbécile-là ? Tu es encore plus niais qu'avant nos soirées de la rue de Candilejo. Ne vois-tu pas, sot que tu es, que je fais en ce moment les affaires d'Egypte, et de la façon la plus brillante ? Cette maison est à moi, les guinées de l'écrevisse seront à moi ; je le mène par le bout du nez ; je le mènerai d'où il ne sortira jamais.

— Et moi, lui dis-je, si tu fais encore les affaires d'Egypte de cette manière-là, je ferai si bien que tu ne recommenceras plus.

— Ah ! oui-dà ! Es-tu mon rom, pour me commander ? Le Borgne le trouve bon, qu'as-tu à y voir ? Ne devrais-tu pas être bien content d'être le seul qui se puisse dire mon *minchorro* ?

— Qu'est-ce qu'il dit ? demanda l'Anglais.

— Il dit qu'il a soif et qu'il boirait bien un coup, répondit Carmen. Et elle se renversa sur un canapé en éclatant de rire à sa traduction.

Monsieur, quand cette fille-là riait, il n'y avait pas moyen de parler raison. Tout le monde riait avec elle. Ce grand Anglais se mit à rire aussi, comme un imbécile qu'il était, et ordonna qu'on m'apportât à boire.

Pendant que je buvais : — Vois-tu cette bague qu'il a au doigt ? dit-elle : si tu veux, je te la donnerai.

Moi je répondis : — Je donnerais un doigt pour tenir ton mylord dans la montagne, chacun un maquila au poing.

— Maquila, qu'est-ce que cela veut dire ? demanda l'Anglais.

— Maquila, dit Carmen riant toujours, c'est une orange. N'est-ce pas un bien drôle de mot pour une orange ? Il dit qu'il voudrait vous faire manger du maquila.

— Oui ? dit l'Anglais. Eh bien ! apporte encore demain du maquila. — Pendant que nous parlions, le

domestique entra et dit que le dîner était prêt. Alors l'Anglais se leva, me donna une piastre, et offrit son bras à Carmen, comme si elle ne pouvait pas marcher seule. Carmen, riant toujours me dit : — Mon garçon, je ne puis t'inviter à dîner ; mais demain, dès que tu entendras le tambour pour la parade, viens ici avec des oranges. Tu trouveras une chambre mieux meublée que celle de la rue du Candilejo, et tu verras si je suis toujours la Carmencita. Et puis nous parlerons d'Egypte. — Je ne répondis rien, et j'étais dans la rue que l'Anglais me criait : Apportez demain du maquila ! et j'entendais les éclats de rire de Carmen.

Je sortis ne sachant ce que je ferais, je ne dormis guère, et le matin je me trouvais si en colère contre cette traîtresse, que j'avais résolu de partir de Gibraltar sans la revoir ; mais, au premier roulement de tambour, tout mon courage m'abandonna : je pris ma natte d'oranges et je courus chez Carmen. Sa jalousie était entr'ouverte, et je vis son grand œil noir qui me guettait. Le domestique poudré m'introduisit aussitôt ; Carmen lui donna une commission, et dès que nous fûmes seuls, elle partit d'un de ses éclats de rire de crocodile, et se jeta à mon cou. Je ne l'avais jamais vue si belle. Parée comme une madone, parfumée... des meubles de soie, des rideaux brodés... ah !... et moi fait comme un voleur que j'étais. — Minchorro ! disait Carmen, j'ai envie de tout casser ici, de mettre le feu à la maison, et de m'enfuir à la sierra. — Et c'étaient des tendresses !... et puis des rires !... et elle dansait, et elle déchirait ses falbalas : jamais singe ne fit plus de gambades, de grimaces, de diableries. Quand elle eut repris son sérieux : — Ecoute, me dit elle, il s'agit de l'Egypte. Je veux qu'il me mène à Ronda, où j'ai une sœur religieuse... (Ici nouveaux éclats de rire.) Nous passons par un endroit que je te ferai dire. Vous tombez sur lui : pillé rasibus ! Le mieux serait de l'escotter ; mais, ajouta-t-elle avec un sourire diabolique qu'elle avait dans de certains moments, — et ce sourire-là, personne n'avait alors envie de l'imiter, — sais-tu ce qu'il faudrait faire ? Que le Borgne paraisse le premier. Tenez-vous un peu en arrière ; l'écrevisse est brave et adroit : il a de bons pistolets... Comprends-tu ?... Elle s'interrompt par un nouvel éclat de rire qui me fit frissonner.

— Non, lui dis-je : je hais Garcia, mais c'est mon camarade. Un jour peut-être je t'en débarrasserai, mais nous réglerons nos comptes à la façon de mon pays. Je ne suis Egyptien que par hasard ; et pour certaines choses, je serai toujours franc Navarrais, comme dit le proverbe.

Elle reprit : — Tu es une bête, un niais, un vrai *payllo*. Tu es comme le nain qui se croit grand quand il a pu cracher loin. Tu ne m'aimes pas, va-t'en.

Quand elle me disait : Va-t'en, je ne pouvais m'en aller. Je promis de partir, de retourner auprès de mes camarades et d'attendre l'Anglais ; de son côté, elle me promit d'être malade jusqu'au moment de quitter Gibraltar pour Ronda. Je partis ; moi aussi j'avais mon projet. Je retournai à notre rendez-vous, sachant le lieu et l'heure où l'Anglais et Carmen devaient passer. Je trouvai le Dancaire et Garcia qui m'attendaient. Nous passâmes la nuit dans un bois auprès d'un feu de pommes de pin qui flambait à mer-

veille. Je proposai à Garcia de jouer aux cartes. Il accepta. A la seconde partie, je lui dis qu'il trichait ; il se mit à rire. Je lui jetai les cartes à la figure. Il voulut prendre son épingole ; je mis le pied dessus, et je lui dis : — On dit que tu sais jouer du couteau comme le meilleur jaque de Malaga, veux-tu t'essayer avec moi ? — Le Dancaïre voulut nous séparer. J'avais donné deux ou trois coups de poing à Garcia. La colère l'avait rendu brave ; il avait tiré son couteau, moi le mien. Nous dîmes tous deux au Dancaïre de nous laisser place libre et franc jeu. Il vit qu'il n'y avait pas moyen de nous arrêter, et il s'écarta. Garcia était déjà plié en deux comme un chat prêt à s'élan- cer contre une souris. Il tenait son chapeau de la main gauche pour parer, son couteau en avant. C'était leur garde andalouse. Moi, je me mis à la navarraise, droit en face de lui, le bras gauche levé, la jambe gauche en avant, le couteau le long de la cuisse droite. Je me sentais plus fort qu'un géant. Il se lança sur moi comme un trait ; je tournai sur le pied gauche, et il ne trouva plus rien devant lui ; mais je l'atteignis à la gorge, et le couteau entra si avant, que ma main était sous son menton. Je retournai la lame si fort qu'elle se cassa. C'était fini. La lame sortit de la plaie lancée par un bouillon de sang gros comme le bras. Il tomba sur le nez roide comme un pieu. — Qu'as-tu fait ? me dit le Dancaïre. — Ecoute, lui dis-je : nous ne pouvions vivre ensemble. J'aime Carmen, et je veux être seul. D'ailleurs, Garcia était un coquin, et je me rappelle ce qu'il a fait au pauvre Remendado. Nous ne sommes plus que deux, mais nous sommes de

bons garçons. Voyons, veux-tu de moi pour ami, à la vie à la mort ? — Le Dancaïre me tendit la main. C'était un homme de cinquante ans. — Au diable les amourettes ! s'écria-t-il. Si tu lui avais demandé Carmen, il te l'aurait vendue pour une piastre. Nous ne sommes plus que deux ; comment ferons-nous demain ? — Laisse-moi faire tout seul, lui répondis-je. Maintenant je me moque du monde entier.

Nous enterriâmes Garcia, et nous allâmes placer notre camp deux cents pas plus loin. Le lendemain, Carmen et son Anglais passèrent avec deux muletiers et un domestique. Je dis au Dancaïre : Je me charge de l'Anglais. Fais peur aux autres, ils ne sont pas armés. L'Anglais avait du cœur. Si Carmen ne lui eût poussé le bras, il me tuait. Bref, je reconquis Carmen ce jour-là, et mon premier mot fut de lui dire qu'elle était veuve. Quand elle sut comment cela s'était passé : tu seras toujours un *lillipendi* ! me dit-elle. Garcia devait te tuer. Ta garde navarraise n'est qu'une bêtise, et il en a mis à l'ombre de plus habile que toi. C'est que son temps était venu. Le tien viendra. — Et le tien, répondis-je, si tu n'es pas pour moi une vraie romi. — A la bonne heure, dit-elle ; j'ai vu plus d'une fois dans du marc de café que nous devions finir ensemble. Bah ! arrive qui plante ? Et elle fit claquer ses castagnettes, ce qu'elle faisait toujours quand elle voulait chasser quelque idée oppor- tune.

PROSPER MERRINÉE.

(A suivre.)

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

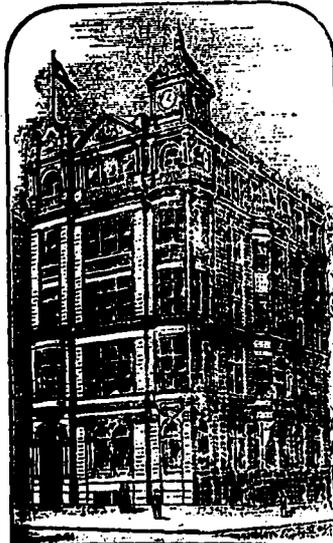
ROBERTSON MACAULAY, *Président.*
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

**Demandez à nos agents
De vous expliquer
Ce système.**

O. LEGER,

**GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.**

Au premier rang pour y rester !

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal. On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.

HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.

MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

W. W. Ogilvie ; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal ; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Épargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprimo par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publié par Aristide Filialetroit au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS, AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 1^{re} PLACE D'ARMES, Chambres 316 et 317. Téléphone 2363.

EDEN MUSEE ET THEATRE

Edifice du Monument National
Le Seul Théâtre Français à 10c.
4 REPRESENTATIONS Par Jour
2.15, 4.00, 8.00, 915 hrs.

AU THEATRE

CHANSONNETTES, ROMANSES,
DANSES, ACHROBATES,
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

AU MUSEE

MERCIER SUR SON LIT de MORT
100 Figure de cire, Léon XIII.
NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.
Entrée du Théâtre - 10c.
Sièges réservés, 5c. ext.
Le Musée sera ouvert le DIMANCHE de 1 heure à 10 heures du soir.

JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE

Clarinette et de Solfège,
221—RUE CRAIG—221

Journal illustré des Dames, le plus beau et le plus complet. Le seul au monde publiant 100 Gravures par 50 QUINZAIRES.

50 QUINZAIRES
D'ABONNEMENT
12 costumes dames.
5 vêtem. d'enfants.
8 modél. chapeaux.
4 toilettes soirée.
29 corsets, jupes initiales, fleurs, etc.

LA SAISON public, en outre des chroniques de la MUSEE et des descriptions des gravures, un ravissant roman, très moral, illustré de beaux dessins dans le style. Nos spécimens gratuits. — Abonnements : 3 mois 50c. 6 " 90c.

Agent à Montréal : M. S. JOSE, 1004 et 1006 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. BOITE 274.



POUR RELIER LES FASCICULES "NAPOLEON"

Nous avons fait faire une étoffe toute spéciale ; ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascicules feront bien de venir voir un échantillon de notre relieure à nos bureaux, ou demander notre agent qui traitera leur monter.

JOHN LOVELL & FILS
28 Rue Saint-Nicolas.